

Nom commercial: Sorbitolum

Numéro de la matière: 067648

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 30.12.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Sorbitolum

N° d'article 06764800

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 50-70-4

EINECS-Nr. 200-061-5

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Autres données

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Nom commercial: Sorbitolum

Numéro de la matière: 067648

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 30.12.19

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

irritation des organes respiratoire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eeau, Brouillard d'eau, Mousse, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales (avec filtre Type H(BS5415)). Eviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition**

Nom commercial: Sorbitolum

Numéro de la matière: 067648

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 30.12.19

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Nettoyer complètement après le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	poudre		
Couleur	blanc		
Odeur	inodore		
valeur pH			
Valeur	5	à	7
Point de fusion			
Valeur	96		°C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	> 100		°C
Point d'éclair			
Remarque	non déterminé		
Pression de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité			
Remarque	non déterminé		
Hydrosolubilité			
Valeur	2350		g/l
température	20	°C	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Nom commercial: Sorbitolum

Numéro de la matière: 067648

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH

Date de révision: 21.12.2018

Date d'impression 30.12.19

Emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.